







MERCI DE NE PAS ENREGISTRER LES PERSONNES SANS LA PRESENCE D'UN AGENT DE L'OFII

AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE

Circulaire interministérielle du 7 décembre 2006 et instruction n°2010/03

Monsleur,

Dans le cadre du programme d'alde à la réinsertion, je vous informe que vous devez vous présenter muni de votre titre de voyage, passeport ou laissez passer consulaire

Le 10/05/2011

9h30

A L'AEROPORT D'ORLY-SUD

Rendez-vous devant la Porte

G

Téléphone portable de l'Agent de l'OFII à ORLY

Cet agent de l'OFII vous prendra en charge

pour accomplir les formalités d'enregistrement et vous remettra

2 000€

et un billet d'avion.

Vous voyagerez sur un vol de la Compagnie

TUNISAIR

TU 965

à destination de

SFAX

Départ à

11H55

Arrivée à SFAX

13H45

Votre franchise de bagage est de

1 BAGAGES DE 20 KG MAXIMUM

En cas d'excédent de bagages supérieurs au poids autorisé, vous devrez payer vousmême cet excédent ou nous serons contraints d'annuier votre départ.

BAGAGE A MAIN: Pour raison de sécurité, un seul bagage à main de moins de Bkg sera autorisé.

Je vous prie d'agréer,

Monsleur l'expression de mes salutations distinguées,

Mansieur

Martel: 0



